

Les Enfants de Mada

Association d'intérêt général déclarée au journal officiel du 7 novembre 2009

35, rue Louis Braille 75012 Paris

ENFANTS ABANDONNÉS PAR LEURS PARRAINS OU MARRAINES

(Ecole La Marmaille)

→ Coût annuel d'un parrainage après déduction fiscale 43 €. Engagement 3 ans minimum





APPEL À PARRAINAGES

Déduction fiscale de 66%

En pièce-jointe, quelques facettes en images de nos parrainages 2020-2021

Chers amis (es),

► **Nous vous invitons à parrainer un enfant** dans l'une des deux écoles laïques francophones où nous intervenons. Parrainer un enfant est d'un coût très faible (43 € ou 50 € par an après déduction fiscale selon l'école).

La première mission de notre association est d'œuvrer à l'instruction des enfants défavorisés.

Le parrainage d'enfants doublé d'une assistance alimentaire (on n'apprend pas le ventre vide) permet à un enfant vulnérable de s'instruire, d'être protégé et de grandir en bonne santé.

Suite à la pandémie du Covid, des centaines de milliers de familles restent sans ressource et ne peuvent plus s'acquitter des frais de scolarité. Nous intensifions nos parrainages afin de freiner la déscolarisation des enfants.

Nous parrainons des enfants de la maternelle au collège dans 2 écoles laïques francophones :

- Les BAMBINS JUNIORS à Ambalavao, petite ville du centre de l'île
- LA MARMAILLE à Mangily, village côtier du Sud proche de Tuléar

Liens utiles :

<https://www.oneheart.fr/articles/madagascar-les-bambins-juniors-une-ecole-au-modele-vertueux-22001>

<https://www.facebook.com/angbourhis>.

→ **Parrainage 2021/2022 LA MARMAILLE**
8 enfants ont été abandonnés par leurs parrains et marraines

Coût annuel 127 €

→ **soit 43 €/an après déduction fiscale**

Les frais de scolarité incluent :

- Écolage, tenue scolaire, fournitures scolaires, assurances, sorties pédagogiques, activités artistiques
- 2 goûters quotidiens, repas de fin d'année

→ **Parrainage 2021/2022 LES BAMBINS JUNIORS**

Coût annuel 147 €

→ **soit 50 €/an après déduction fiscale**

Les frais de scolarité incluent :

- Écolage, tenue scolaire, tenue de sports, fournitures, équipements scolaires
- Cantine scolaire (4 à 5 repas par semaine)
- Frais médicaux, visite dentaire et médicale, cadeau à Noël, assurances, sorties pédagogiques, activités artistiques

Dans l'intérêt de l'enfant, il importe que votre engagement porte sur une durée minimale de 3 ans. En cas d'empêchement, contactez-nous au plus vite afin que nous cherchions une alternative à la déscolarisation de votre filleul(e)

► Au fil de l'année scolaire, vous recevrez des photos de votre filleul (e) et des informations sur le déroulement de sa scolarité. Vous pouvez, via l'école ou *Les Enfants de Mada* écrire à votre filleul (e) qui vous répondra.

MODALITÉS PRATIQUES

3 possibilités :

Vous nous laissez le choix de votre filleul(e)

Vous souhaitez émettre une préférence d'âge et(ou) de sexe.

Vous préférez être parrain ou marraine anonyme. Dans ce cas, l'association *Les Enfants de Mada* sera parrain de votre filleul(e)

Votre contribution sera transmise à l'école par l'association *Les Enfants de Mada*.

→ Un reçu fiscal vous parviendra sous 10 jours après encaissement

→ Chèque Ordre « Les Enfants de Mada ». Envoi à Philippe SALAS, Président des Enfants de Mada 35, rue Louis Braille Bât 1 - 75012 Paris

→ Virement

RIB : c/étab 17515 c/guichet 90000 n° compte 08000911018 c/rice 76

IBAN FR76 1751 5900 0008 0009 1101 876

BIC : CEPAFRPP751

Ils vous remercient.

Philippe SALAS, *Président Les Enfants de Mada*

